

Le suivi est assuré par le comité de pilotage du contrat qui rassemble des représentants des signataires. Il se réunit une fois par an afin de faire le bilan des actions menées l'année passée et de discuter des actions programmées pour l'année à venir.

[Bilan 2015](#)

[Bilan 2016](#)

[Bilan à mi-parcours](#)